



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

A/43/379  
S/19906

26 mai 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 40 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 26 mai 1988, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes au sujet des actes d'agression commis les 25 et 26 mai 1988, en territoire libanais, par les forces d'occupation israéliennes. Ces attaques auxquelles ont participé 500 soldats israéliens appuyés par des blindés, des véhicules de transport de troupe et des avions militaires, et qui ont duré toute la journée du mercredi 25 mai, visaient de vastes secteurs dans le sud du Liban. On en trouvera ci-après la description détaillée.

- Le 25 mai, à 7 h 30, les villages de Jbâ, Bou Souar, Mlikh et Louaïziyé, qui sont situés dans la partie centrale du sud du Liban, ont été la cible de violents bombardements effectués à partir de la prétendue "zone de sécurité", durant lesquels le secteur a été survolé à basse altitude par l'aviation israélienne. Ce pilonnage a été suivi par des opérations militaires, auxquelles ont participé des hélicoptères et durant lesquelles une force mixte constituée de soldats de l'armée israélienne et de l'armée du Liban-Sud est entrée dans le village de Louaïziyé, à l'extérieur de la prétendue "zone de sécurité", et en a détruit les habitations.
- Le même jour, à 15 h 15, l'aviation israélienne a bombardé, au cours de trois sorties, les collines situées dans le même secteur, entre les localités de Jarjough et Kfar Fîla.
- A 15 h 30, les localités de Maïdoun et Aïn et-Tiné, situées à l'ouest de la Bekaa, ont essuyé des tirs d'artillerie qui n'ont cessé qu'à 19 h 20.
- A 15 h 45, deux obus sont tombés à proximité de la localité de Jezzine;

\* A/43/50.

- A 22 heures, quatre hélicoptères israéliens ont survolé la ville de Saïda et lancé des roquettes sur le camp de réfugiés d'Aïn el-hiloué.

Le 26 mai 1988, l'aviation israélienne a lancé, de 8 heures à 8 h 30, des raids contre les collines situées entre les localités de Jarjouh et Aïn Bou Souar; le même secteur a essuyé des tirs d'artillerie qui ont touché les localités d'Arab Sâlim, Qâna et Houmine El-Faouqa. En outre, une force mixte, constituée de 300 militaires appartenant à l'armée israélienne et à l'armée du Liban-Sud, a attaqué pour la deuxième fois en deux jours la ville de Louaïziyé après l'avoir soumise à un pilonnage intensif, pendant que des hélicoptères israéliens bombardaient et détruisaient plusieurs véhicules privés dans les rues des localités susmentionnées.

Selon un bilan provisoire, ces attaques ont fait 25 morts et de nombreux blessés; 16 personnes ont été portées disparues. En outre, un grand nombre d'habitations ont été détruites, des biens ont été anéantis, des cultures ont été dévastées et des centaines de familles ont dû abandonner leur village.

Tout en dénonçant et en condamnant vigoureusement ces nouvelles atteintes à la souveraineté du Liban, à son indépendance, ainsi qu'à la vie des citoyens libanais et à leurs droits fondamentaux, le Gouvernement libanais tient à appeler une nouvelle fois l'attention de la communauté internationale sur le mépris affiché par Israël à l'égard des conventions internationales, de la Déclaration des droits de l'homme et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et celles qui en ont confirmé le contenu par la suite et qui font obligation à Israël de se retirer sans délai et inconditionnellement du territoire libanais pour que la région retrouve la stabilité et la sécurité.

Le Liban a déjà appelé l'attention sur le fait qu'Israël projetait de s'ingérer dans les affaires libanaises en cette phase critique, intention que les dirigeants israéliens ont ouvertement proclamée dans leurs déclarations. Les dernières attaques ont d'ailleurs justifié ces appréhensions et confirmé l'obstination d'Israël à exécuter ses plans criminels.

Depuis quelque temps, les responsables israéliens poussent l'arrogance jusqu'à qualifier leurs actes d'agression répétés et dévastateurs contre le Liban d'opérations "de routine". Le Liban trouve inadmissible que l'on banalise ainsi ces atteintes à sa sécurité, à son indépendance, à la vie de ses ressortissants, à leur sécurité et à leurs biens, et demande à la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies et ses différents organes, de mettre un terme à l'arrogance israélienne qui a amené un Etat Membre de l'ONU à s'arroger le droit de violer chaque jour, en toute impunité, les lois, les coutumes et les conventions internationales.

Le Liban se réserve le droit de demander, en temps utile, la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité pour l'examen de la situation créée par les derniers actes d'agression israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI

-----